

Maisons-Alfort, le 11 mars 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

**AVIS**  
**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail**  
**relatif à la demande de renouvellement  
de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique TABLO 700**

---

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société MAKHTESHIM AGAN FRANCE, relatif à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, n° 9800100, de la préparation TABLO 700.

Considérant que la préparation TABLO 700 contient du chlor(o)toluron, substance active approuvée par le Règlement (UE) 540/2011 au 1<sup>er</sup> mars 2006, avec une date d'expiration au 28 février 2016 ;

Considérant que ce texte précise notamment les points suivants :

- pour la mise en œuvre des principes uniformes visés à l'article 29, paragraphe 6, du règlement (CE) n° 1107/2009, il sera tenu compte des conclusions du rapport d'examen sur le chlorotoluron, et notamment de ses annexes I et II, dans la version finale élaborée par le comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale le 15 février 2005 ;
- dans le cadre de cette évaluation générale, les États membres doivent accorder une attention particulière à la protection des eaux souterraines, lorsque la substance active est utilisée dans des régions sensibles du point de vue du sol et/ou des conditions climatiques ;
- les conditions d'autorisation doivent comprendre, le cas échéant, des mesures visant à atténuer les risques ;

Considérant l'avis de l'Agence n° 2008-0260 du 25 mars 2010, fondé sur l'examen du dossier déposé, en conformité avec les exigences de la directive 91/414/CEE, relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché pour la préparation TABLO 700 à base de chlor(o)toluron après inscription de la substance active à l'annexe I de la directive 91/414/CEE, avis défavorable en raison d'un risque de contamination des eaux souterraines et d'un risque pour les oiseaux ;

Considérant, de plus, qu'aucun élément nouveau n'a été fourni ;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses confirme l'avis émis le 25 mars 2010 défavorable au maintien de l'autorisation de mise sur le marché (n° 9800100) de la préparation TABLO 700, détenue par MAKHTESHIM AGAN FRANCE.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés : chlor(o)toluron, TABLO 700, PRNV**